

DÉBAT COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS, MOTEURS D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE - MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

Plaidoyer des élus pour « une agilité des territoires »

Parallèlement à la demande forte d'une intercommunalité recentrée, le débat a aussi montré la nécessité de nouvelles formes de coopération.

« Il faut déléguer uniquement à l'intercommunalité ce que les communes ne peuvent pas faire seules, comme parfois l'eau et l'assainissement ou les déchets. Mais pour le reste, il ne faut pas nous obliger à nous regrouper. » Christian Bilhac, maire de Péret (34), a planté le décor au début du débat. Le président de l'Association des maires du département de l'Hérault a aussi tenu à « tordre le cou à l'idée trop répandue des économies d'échelle permises par l'intercommunalité ». Des propos sévères sur une intercommunalité poussée trop loin, partagés par de nombreux maires. Le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, a lui-même reconnu « un mouvement à marche forcée ces dernières années avec beaucoup d'intercommunalités XXL et des maires qui ne se sentent plus toujours écoutés ».

Priorité au principe de subsidiarité

Sur le même registre, André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, continue de défendre l'application stricte du principe de subsidiarité. « Tout ce qui peut être fait au niveau de la commune doit le rester », a expliqué le président de la commission intercommunalité de l'AMF. Dans la même veine, Françoise Gatel, sénatrice d'Ille-et-Vilaine et rapporteure de la même commission, a reconnu que « l'intercommunalité est une nécessité mais à condition qu'il ne s'agisse pas d'une OPA sur les communes ». Et de prévenir du danger de « bruxellisation en créant des gros machins loin des vrais décideurs ». Pour sa part, Caroline Cayeux, maire de Beauvais (60) et présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, a plaidé pour « plus de souplesse et laisser davantage de liberté aux élus qui restent les mieux placés pour savoir ce qui est bon pour leur territoire ». Et de citer sa communauté qui va passer de 44 à 53 communes au 1^{er} janvier



Animateurs :

- 1 André Laignel, maire d'Issoudun (36), premier vice-président délégué et président de la commission intercommunalité de l'AMF
- 2 Françoise Gatel, sénatrice, rapporteure de la commission intercommunalité de l'AMF

prochain. « Nous allons récupérer des communes qui étaient dans le même bassin de vie mais en se trouvant dans une autre intercommunalité », a expliqué l'élue. Pour illustrer la bonne répartition des tâches entre commune et EPCI, elle a cité l'exemple de l'instruction du permis de construire qui relève de l'agglomération, avec un service gratuit pour les communes, ce qui n'empêche pas les maires de conserver leur droit des sols.

Comme plusieurs autres intervenants, Françoise Gatel a insisté sur « la nécessité d'inventer une démocratie réelle au sein des intercommunalités ».

Cela est très important pour les élus municipaux ». « Les conseils communautaires deviennent trop souvent une simple chambre d'enregistrement. Les décisions se prennent ailleurs », a illustré Laurent Civel, maire de la commune nouvelle de Rion-des-Landes (40). Selon le président de la communauté de communes du Pays Tarusate, « il faut mieux faire remonter l'information et la diffuser largement auprès de tous les élus municipaux ». Un sentiment partagé par Caroline Cayeux qui a plaidé pour « associer au maximum tous les élus ». Et d'expliquer : « Chaque mois, mon bureau communautaire



Intervenants : 3 Gérard Larcher, président du Sénat 4 Christian Bilhac, maire de Péret (34), président de l'Association des maires du département de l'Hérault 5 Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France 6 Caroline Cayeux, maire de Beauvais (60), présidente de Villes de France

invite l'ensemble des maires. Un compte-rendu est envoyé systématiquement à tous les élus qui sont également réunis une fois par an. » Michaël Weber a revendiqué aussi, en tant que maire de Woelfling-lès-Sarreguemines (57), d'être plus associé à l'intercommunalité. « J'en ai assez de me faire engueuler par les habitants pour des sujets relevant de l'intercommunalité, s'est-il agacé. La solution est de pouvoir participer beaucoup plus à ses décisions. » Sur le même sujet, Gérard Larcher, président du Sénat, a annoncé le lancement prochain d'une mission de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales sur la place et le rôle des élus municipaux dans la gouvernance de l'intercommunalité.

Quel mode de scrutin pour les métropoles ?

Le débat s'est aussi focalisé sur le mode de scrutin des métropoles en 2020. Laurent Hénart, maire de Nancy (54) et vice-président de la métropole du Grand Nancy, s'est dit, malgré la longue tradition intercommunale de sa ville, « opposé au suffrage universel direct car le vrai lien démocratique reste le maire ». « Je partage totalement cette position, a réagi André Laignel, car cela signifierait la disparition des communes au sein des métropoles. » Sur ce sujet très sensible du mode de scrutin, le ministre de l'Intérieur a reconnu que le gouvernement n'a pas encore tranché (lire ci-dessus). Également présidente de l'association Villes de France, Caroline Cayeux reste prudente vis-à-vis du phénomène de métropolisation qui, selon elle, ne bénéficie pas à tous les territoires. « Les connexions entre villes moyennes et territoires ruraux sont très importantes quand il n'y a pas de métropole », a-t-elle ajouté. Le président du Sénat s'est également déclaré « très attentif à l'enjeu que représente l'équilibre des territoires ». Selon Gérard Larcher, « la France n'est pas faite que de métropoles et de grands centres urbains dynamiques, même s'ils sont une chance pour le développement économique de notre pays. On ne peut plus fermer les yeux sur l'anorexie progressive de centres-villes et de centres-bourgs », un sujet sur lequel la Haute assemblée fera des propositions, a-t-il indiqué. Refusant « les discours qui opposent l'urbain et le rural », Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse et président de Toulouse métropole (31), a plaidé « pour plus d'échanges entre élus ruraux et urbains dans nos débats institutionnels ». « Un nouveau type de relation est en train de voir le



Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'Intérieur « DONNER TOUTE LEUR PLACE AUX MAIRES »

« Nous travaillons sur le sujet de la gouvernance des métropoles. Une vraie question se pose et l'État doit jouer ici un rôle stimulant. Il ne s'agit pas d'imposer une réponse aux acteurs lorsqu'ils ne sont pas d'accord. (...) Dans le cas de la métropole du Grand Paris, l'objectif sera de parvenir à réduire les disparités fortes entre les territoires de la petite couronne. Il y a une vraie nécessité de bouger là-dessus mais en s'appuyant sur les désirs de chacun et non sur la contrainte. (...) Concernant le suffrage universel direct des métropoles pour les élections de 2020, le choix n'a pas encore été fait. Je sais qu'il existe un débat chez les élus avec des positions différentes. Je vais réunir prochainement tous les présidents de métropoles pour connaître leurs positions et en débattre. Il nous faudra trouver la bonne solution qui donne toute leur place aux maires. »

jour, a estimé le président de France urbaine. Il ne s'agit plus d'être côte à côte, en s'ignorant, mais de travailler vraiment ensemble pour tirer le meilleur parti d'une métropole qui doit permettre d'irriguer les zones rurales et périurbaines au-delà de son seul territoire. Par exemple, la signature d'un contrat de réciprocité entre une métropole et un territoire rural, comme nous l'avons fait à Toulouse avec le pays Portes de Gascogne, constitue la bonne voie pour ce partenariat nouveau. »

Pour une coopération urbain-rural

Concernant les demandes des associations d'élus locaux, en particulier de l'AMF, Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur (lire ci-contre), a affirmé que le gouvernement est à l'écoute. Et de citer notamment l'annonce du Premier ministre, le 21 novembre, sur la compétence eau et assainissement qui pourrait finalement rester à la commune si les élus le souhaitent, à l'instar du PLU. Ou la Gemapi, le gouvernement soutenant la proposition de loi Fesneau assouplissant ses modalités d'exercice, en cours d'examen au Parlement.

Dans la diversité des formes de coopération, Michaël Weber, également président du parc naturel régional (PNR) des Vosges du Nord et de la Fédération des PNR de France, a défendu cette autre forme « d'intercommunalité de projet ». « Les PNR peuvent apporter de l'ingénierie dans des territoires ruraux », a-t-il argumenté. « Dans mon cas, nous travaillons, par exemple, avec la métropole de Strasbourg, notamment sur l'utilisation du bois local, le logement ou l'alimentation en énergies renouvelables. Ces dernières ne peuvent être créées qu'en milieu rural. Mais pour établir ce nouveau type de partenariat, il faut régler au préalable les questions de mobilité ou d'accessibilité numérique. » Dans la salle, le président des communes forestières d'Occitanie et de la communauté de communes de la Montagne du Haut-Languedoc, Francis Cros, a aussi plaidé en faveur de ce type de coopération urbain-rural. « Le contrat de réciprocité, qui n'existe aujourd'hui qu'à Toulouse et Brest, constitue vraiment un bon outil », a-t-il défendu. Par ailleurs, tous les intervenants se sont retrouvés pour défendre « le principe d'agilité des territoires ». « L'État doit nous permettre de faire du sur-mesure pour mettre en place des organisations territoriales différentes et adaptées selon les

Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur

« FACILITER LA LIBERTÉ D'INITIATIVE LOCALE »



« L'heure est à la pause institutionnelle après de nombreuses réformes territoriales. Des évolutions resteront néanmoins possibles mais à la demande des élus. Le gouvernement accompagne ainsi le mouvement des communes nouvelles avec le retour d'incitations financières dans le projet de loi de finances. Le seul sujet où il faudra légiférer concernera la métropole du Grand Paris. (...) Dans une France très diverse, il faut permettre une capacité d'adaptation. Nous avons inventé le droit à la différenciation, un concept soumis en ce moment au Conseil d'État. Cette innovation est très importante face à un droit à l'expérimentation qui reste beaucoup trop encadré par notre Constitution. Aujourd'hui, il y a une nécessité de se parler davantage entre élus et entre territoires. La liberté d'initiative locale doit être réellement facilitée ».

situations », a estimé ainsi Laurent Hénart. « Nous sommes capables de penser l'évolution de nos territoires », a abondé Françoise Gatel, plaçant « pour sortir d'un fonctionnement par silos afin de favoriser l'intelligence territoriale dans les partenariats entre collectivités et trouver ainsi les bonnes solutions ». Dans la même veine, la présidente de la région Occitanie, Carole Delga, considère que « notre République possède aujourd'hui la maturité suffisante pour reconnaître le besoin de décentralisation ». Elle sou-

haite « plus d'adaptabilité afin que les collectivités puissent mieux travailler ensemble et favoriser ainsi l'innovation ». Réfutant toute velléité de « jacobinisme régional », elle a plaidé pour « le respect et la complémentarité entre les différents niveaux de collectivités territoriales ». Sur la même longueur d'ondes, Dominique Bussereau, président du conseil départemental de Charente-Maritime et de l'Assemblée des départements de France (ADF), soutient l'idée de simplifier et d'élargir le droit à l'expérimentation,

proposée par le gouvernement. Selon lui, « la coopération sur le terrain entre les différents niveaux de collectivités nécessite d'être facilitée car le ruissellement automatique n'existe pas ! » « Il faut cesser de tout formater dans notre pays car cela ne marche pas », a martelé Françoise Gatel. En clôture du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, le chef de l'État, Emmanuel Macron, a ainsi reconnu la nécessité de « rompre avec une forme d'uniformité de traitement » car « les territoires ne sont pas plongés dans les mêmes situations ». Un constat qui va se traduire, dans le cadre de la réforme constitutionnelle prévue en 2018, par une modification de l'article 72 de la Constitution pour « permettre aux collectivités de pérenniser une expérimentation sans qu'elle soit généralisée sur tout le territoire ».

« L'État jacobin, c'est fini ! »

Une souplesse qui n'existe pas aujourd'hui car une expérimentation est soit abandonnée, soit totalement généralisée. Au final, cela pourrait déboucher sur une organisation territoriale à la carte. Mais le président du Sénat a prévenu : ce sujet ne doit pas servir à cacher d'autres urgences. Selon Gérard Larcher, « il ne sert à rien de promettre des modifications constitutionnelles pour révolutionner le droit à l'expérimentation et envisager des différenciations territoriales si l'on n'est pas capable, à une bien plus modeste échelle, d'apporter des assouplissements pragmatiques très concrets ! » « Dans une France diverse, la grande révolution sera de ne pas avoir un seul modèle mais de pouvoir créer le sien », a néanmoins défendu Gérard Collomb. « Nous sommes totalement d'accord avec votre message mais la

souplesse doit aussi passer par un État facilitateur avec des préfets qui ne nous demandent plus d'obtempérer mais nous aident à trouver des solutions », lui a répondu Françoise Gatel. Et le ministre de l'Intérieur de conclure : « C'est exactement la consigne qui leur a été transmise. L'État jacobin, c'est fini ! Cette agilité des territoires est nécessaire. Les préfets pourront même déroger à la norme si cela répond mieux aux spécificités du territoire ». En effet, une vraie révolution en perspective !

Philippe POTTIÉE-SPERRY



Intervenants : 7 Laurent Civel, maire de la commune nouvelle de Rion-des-Landes, président de la communauté de communes du Pays Tarusate (40) 8 Carole Delga, présidente de la région Occitanie 9 Laurent Hénart, maire de Nancy (54) 10 Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole (31), président de France urbaine 11 Michaël Weber, maire de Woelfling-lès-Sarreguemines (57)